



## Interdiction d'arrosage

Madame, Monsieur,

Comme vous l'avez certainement constaté, nous avons pris la décision de limiter l'alimentation des fontaines de la Commune reliées sur le réseau d'eau potable, début juillet, en raison de la diminution importante de nos ressources d'eau dans nos réservoirs, depuis quelques jours. La situation est également préoccupante s'agissant des incendies, de sorte que la ressource d'eau doit également être économisée pour ce but.

La situation météorologique actuelle et prévisionnelle nous contraint d'imposer des restrictions d'utilisation de l'eau potable sur notre Commune. Ainsi, nous vous demandons de respecter les mesures suivantes **avec effet immédiat et jusqu'à nouvel avis**, sauf autorisation expresse de la Municipalité :

- Interdiction d'arroser les gazons et les surfaces herbeuses
- Interdiction de faire fonctionner les arrosages automatiques
- Interdiction d'arroser mécaniquement
- Interdiction de remplir les piscines
- Interdiction de laver les véhicules

Seul l'arrosage manuel des jardins potagers et des fleurs d'ornement est autorisé. Nous vous demandons toutefois de faire un usage modéré et respectueux de l'eau.

Nous sommes convaincus de votre compréhension et vous remercions d'avance de votre précieuse collaboration.

Nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

La Municipalité